

## COMMUNE DE WINKEL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 30 septembre 2020**

***Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire***

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Grégory KUGLER, Adjoint au Maire, Geneviève DENEUX, Gérard KOLLER, Sabine RORET, Agnès SCHMITT, Geoffroy SCHMITT et Josiane SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : M. Robert MAERKY à Agnès LORENTZ

Secrétaire de séance : M. Grégory KUGLER, 3ème Adjoint au Maire.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020,
- 2 – Etat de prévision des coupes de bois 2021
- 3 – Approbation de l'Etat d'Assiette forestier 2022
- 4 – Approbation des statuts modifiés du SISJA
- 5 – CHASSE – Demande d'adjonction de permissionnaires
- 6 – Devis Ets HW FOREST / Poutres pour le terrain de pétanque
- 7 – Devis Ets Rokemann / Entretien de talus et accotements
- 8 – Devis Ets Ochsenbein / Rétablissement bornage
- 9 – Divers
  - Dissolution de l'Association Foncière
  - Devis Ets Koch / Electricité presbytère
  - Devis Ets Murprotec / Traitement contre l'humidité des murs de l'église
  - Repas des personnes âgées
  - Vœux de la municipalité
  - Bulletin communal

**POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020**

Madame le Maire demande si des observations sont formulées au procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



**POINT 2 – Etat de prévision des coupes de bois 2021****Délibération N° 2020-29**

Madame le Maire présente le programme des travaux d'exploitation forestière pour l'année 2021, établi par les services de l'Office National des Forêts.

Les coupes seront proposées pour partie en ventes de bois façonnés et en contrats d'approvisionnements.

Les prévisions concernent les parcelles 14, 5, 25, 22 et les produits accidentels. Elles s'élèvent à 1 741 m<sup>3</sup> de bois, devant rapporter un bilan net prévisionnel estimé à 4 009.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

**D'APPROUVER** l'état de prévision des coupes de bois pour l'année 2021, de donner priorité à l'exploitation des produits accidentels (chablis et dépérissants) et de n'exploiter uniquement des bois frais qu'en fonction de la tendance des marchés et de l'évolution de l'état sanitaire de la forêt.

**POINT 3 – Approbation de l'Etat d'Assiette forestier 2022****Délibération N° 2020-30**

Madame le Maire présente le programme des martelages pour l'année 2022, établi par les services de l'Office National des Forêts. Elle précise que cet Etat d'Assiette est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.

Les prévisions de coupes à marteler concernent les parcelles 2, 13, 7 et 21r, d'une surface totale de 45,64 hectares.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

**D'APPROUVER** l'Etat d'Assiette forestier de l'année 2022 avec néanmoins une réserve sur la pertinence de la surface à marteler en fonction des coupes encore en portefeuille, non exploitées des exercices forestiers antérieurs.

**POINT 4 – Approbation des statuts modifiés du SISJA****Délibération N° 2020-31**

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien (SISJA) approuvant la modification des statuts en date du 4 juillet 2020 ;

Vu que les communes membres du Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien doivent se prononcer sur leurs modifications ;

Cette modification statutaire consiste à déplacer le siège du SISJA à Ferrette.

Où la lecture des nouveaux statuts par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

**D'APPROUVER** la modification des statuts du SISJA annexée à la présente délibération.

**POINT 5 – CHASSE – Demande d'adjonction de permissionnaires****Délibération N° 2020-32**

Madame le Maire informe l'assemblée que M. Sébastien SCHOULLER, adjudicataire de la chasse communale de Winkel, a sollicité l'agrément et l'enregistrement de 5 permissionnaires, à savoir :

- **M. Peter SCHALLER**, né le 24 juin 1956 à Laupen (Suisse), marchand de meubles, de nationalité Suisse et domicilié 101 Bergli, à UEBERSTORF 3182 (Suisse).
- **M. Bertrand, Louis, François DIETLIN**, né le 1<sup>er</sup> mai 1957 à Mulhouse (Haut-Rhin), de nationalité Française et domicilié 18a rue de la 1<sup>ère</sup> Armée à Ferrette 68480 (France).
- **M. Herbert JUNGO**, né le 08 juillet 1950 à Fribourg (Suisse), directeur de la filiale FBK (Freiburg Kantonal Bank), de nationalité Suisse et domicilié 17 Haslerastrasse, à DÜDINGEN 3186 (Suisse).
- **M. Marcel BÄCHLER**, né le 23 juillet 1946 à Rechthalten (Suisse), informaticien, de nationalité Suisse et domicilié 8 Buchenweg, à RECHTHALTEN 1718 (Suisse).
- **M. Ivo BÄCHLER**, né le 7 septembre 1973 à Rechthalten (Suisse), osthéoopathe et physiothérapeute, de nationalité Suisse et domicilié 197 Unteri Schweni, à RECHTHALTEN 1718 (Suisse).

Vu les dossiers présentés ;

Vu l'article 20 du Cahier des Charges des Chasses Communales Alsaciennes,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative de la Chasse Communale,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner l'agrément de permissionnaire aux personnes indiquées ci-dessus, sur le lot unique de la chasse communale de WINKEL.

**POINT 6 – Devis Ets Hagmann / Poutres pour le terrain de pétanque****Délibération N° 2020-33**

Lors d'un précédent Conseil Municipal, l'accord fut donné à la création d'un terrain de pétanque.

Vu le devis des Ets SARL HW FOREST, de 68210 Manspach, pour la fourniture de poutres en mélèze, pour un montant total de 267,52 € H.T. ;

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

**D'APPROUVER** le devis HW FOREST d'un montant total de 267,52 € H.T. ;

**CHARGE** Madame le Maire de signer l'acceptation du devis.

Toutefois une condition est fixée au début des travaux : la création d'une association de pétanque. Cette association aura en charge l'entretien du terrain de boules et de ses alentours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2020  
Chapitre 021 - article 2158 (Autres installations) - section investissement.

**POINT 7 – Devis Ets Rokemann / Entretien de talus et accotements****Délibération N° 2020-34**

Madame le Maire présente un devis des Ets ROKEMANN en vue de l'entretien de talus et accotements divers, et explique aux Conseillers Municipaux que cette facture devrait être prise en charge par l'Association Foncière. Mais étant donné que le Bureau de l'Association Foncière a voté sa dissolution au 31/12/2020, et n'ayant plus assez de trésorerie pour financer cette action, c'est donc au Conseil Municipal de la prendre en charge.

Vu le devis des Ets ROKEMANN à Waldighoffen 68640, pour l'entretien de talus et accotements pour un montant total de 5 613,70 € H.T. ;

COMMUNE DE WINKEL

PV du CM du 30 septembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

**D'APPROUVER** le devis des Ets ROKEMANN à Waldighoffen 68640 d'un montant total de : 5 613,70 € H.T. ;

**CHARGE** Madame le Maire de signer l'acceptation du devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2020  
Chapitre 011 - article 615231 « Voiries » - Dépenses de fonctionnement.

### **POINT 8 – Devis Ets Ochsenbein / Rétablissement bornage**

**Délibération N° 2020-35**

Vu le devis de M. Pierre Ochsenbein, Géomètre, à 68440 Steinbrunn-le-Bas pour le balisage de limites entre le domaine privé et le domaine public du chemin d'exploitation au lieu-dit « Guempen » cadastré Section 04 – parcelle 137, pour un montant total de 525.00 € H.T. ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés, décide

**D'APPROUVER** le devis Ochsenbein d'un montant total de 525.00 € H.T. ;

**CHARGE** Madame le Maire de signer l'acceptation du devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2020  
Chapitre 21 - article 2112 (Terrains de voirie) - section Dépenses d'investissement.

### **POINT 9 – Divers**

#### **• Dissolution de l'Association Foncière**

Le Bureau du syndicat de l'Association Foncière s'est réuni le 14 septembre dernier et a décidé sa dissolution à l'unanimité des membres présents au 31/12/2020. En effet, cette Association Foncière n'a plus de raison d'exister.

Il sera proposé au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, d'incorporer les biens immobiliers du patrimoine de l'association foncière dans le domaine privé de la commune et de verser à la commune l'actif, le passif et le compte administratif restants.

#### **• Devis Ets KOCH, Electricité presbytère**

Lors du Conseil Municipal du 10 juillet dernier, le Maire a soumis un problème de paiement de l'électricité du presbytère. En effet, les consommations des locataires ont jusqu'à présent été réglées par la mense curiale. Les occupants des lieux seront désormais chargés de le prendre à leur compte.

Afin de pouvoir différencier les frais occasionnés par l'habitation des frais de la salle de réunion un devis a été demandé aux Ets Koch de Bouxwiller.

Les Ets Koch nous ont soumis deux devis :

- Le premier en installant un second tableau électrique, ce qui implique aussi un deuxième abonnement, se montant à 1 670,00 € H.T.
- Le second, en conservant un seul tableau électrique et en mettant en place un sous-compteur sur l'installation, se montant à 1 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal n'ayant pas suffisamment d'éléments pour prendre une décision décide de laisser ce problème en suspens, les travaux pourront être entrepris ultérieurement, le cas échéant.

● **Devis Ets Murprotec / Traitement contre l'humidité des murs de l'église**

Notre église St. Laurent nécessite un traitement contre l'humidité. Les murs intérieurs présentent des traces humides jusqu'à hauteur d'un mètre cinquante environ. En accord avec le Conseil de Fabrique, un devis a été demandé aux Ets Murprotec de Paris.

Cette société propose un traitement avec une solution hydrophobe injectée dans les murs de l'intérieur tout autour de l'église.

Montant du devis : 29 166,00 € H.T.

Vu la somme très importante en jeu et les moindres garanties sur l'obtention de résultats, il est décidé d'étudier d'autres solutions et de garder ce devis en attente.

● **Repas des personnes âgées**

Vu la situation difficile que nous impose la situation sanitaire liée au COVID-19 depuis le printemps dernier, Madame le Maire propose de ne pas prendre le risque de réunir tous nos aînés dans une même salle, car le risque de contamination serait énorme.

La décision d'annuler ce repas est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En compensation, toutes les personnes de notre village de plus de 65 ans seront honorées par une corbeille garnie pour les fêtes de Noël.

● **Vœux de la municipalité**

L'arrêté préfectoral interdisant toute réunion de plus de 10 personnes à cause du COVID-19, nous réunir dans la salle des fêtes en grand nombre est tout simplement impossible.

La décision d'annuler cette rencontre est prise à l'unanimité des membres présents.

● **Bulletin communal**

Il a été discuté du contenu du prochain bulletin communal qui devrait paraître à la fin de cette année, des idées sont apparues quant à la page de garde, des articles devant renseigner la population de Winkel sur les travaux entrepris durant l'année 2020 et des informations importantes à transmettre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire : Agnès LORENTZ

Le Secrétaire de Séance : Grégory KUGLER





